



Déclaration liminaire au CHSCT D62 du 15 novembre 2019

Monsieur le directeur académique des services de l'Education Nationale du Pas de Calais,
président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

Les conditions de travail des directeurs (rices) des écoles ne se sont pas dégradées d'un seul coup. Elles se sont détériorées au fil des années dans la plus grande indifférence de l'institution.

De nombreuses fois, le Ministère de l'Education nationale, ainsi que ses représentants, ont été alertés des difficultés que rencontrent les directeurs (rices) pour exercer leurs tâches.

Et quelles solutions ont été apportées pour faire progresser leurs conditions de travail ?

De nouveaux outils de gestion présentés comme facilitant et améliorant les choses qui bien au contraire complexifient et les empêchent de travailler sereinement. Les directeurs (rices) ont le sentiment que tout cela ne sert à rien : remplir des objectifs, des dossiers, appliquer des procédures, obéir à des référentiels, etc... Mais l'une des causes principales du malaise est l'ambiguïté de leur situation. Les directeurs (rices) des écoles ne sont pas décisionnaires et doivent toujours référer à leur hiérarchie, qui très souvent ne leur témoigne pas le soutien et la confiance qu'ils méritent.

L'institution n'a pas investi dans le recrutement, la formation, la reconnaissance statutaire et professionnelle, les moyens pour soulager et améliorer les conditions de travail des directeurs (rices) des écoles. Mais elle a géré la communication pour ne pas être tenue responsable.

Malgré de nombreux rapports, enquêtes et questionnaires, le Ministère de l'Education nationale va lancer un énième questionnaire pour connaître la réalité de ce que vivent au quotidien les directeurs (rices) des écoles. L'école a changé, les conditions de travail des collègues et des directeurs (rices) des écoles aussi. Le SNE et le SNALC espèrent que l'analyse des réponses aboutira à des mesures concrètes.

Il y a urgence !

Je vous remercie pour votre attention.

Lionel Saussé, représentant du SNE-SNALC en CHSCTD 62